



Protection de change



Comptabilisation

Nous avons vécu et vivons encore une période turbulente en ce qui concerne les cours de change. Afin d'éviter des pertes dues à la baisse de certaines monnaies, beaucoup d'investisseurs et de gestionnaires ont recours à la protection de change, dans la plupart des cas grâce aux changes à terme. La question se pose alors de leur traitement correct dans la comptabilité des titres ainsi que dans le rapport d'investissement.

Rappelons certaines pratiques erronées malheureusement encore rencontrées de nos jours :

- Les changes à terme sont purement et simplement ignorés dans la comptabilité des titres. Dans le meilleur des cas ils sont mentionnés en annexe. Conséquemment le bilan est faux et il est impossible de lire dans la comptabilité le résultat des changes à terme.

- Les changes à terme sont comptabilisés, mais leur réalisation est imputée au cours à terme du contrat, sans gain ou perte réalisé. Comme dans le cas précédent il est impossible de lire le résultat des changes à terme dans la comptabilité.
- Les changes à terme sont comptabilisés correctement sauf pour ceux étant à cheval sur deux périodes. Par exemple, ceux-ci sont ouverts une année pour un dénouement l'année suivante, et ne sont saisis dans la comptabilité qu'au début de la nouvelle période. Ils n'apparaissent ainsi pas au bilan de fin d'année! Le compte d'exploitation n'est pas à proprement parler erroné, mais les gains ou pertes réalisés ne sont pas toujours rattachés à l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

La comptabilité des titres comme plaque tournante du contrôle

Certes la comptabilisation des changes à terme est plus complexe que celle de la plupart des autres titres, mais ce n'est certainement pas une raison pour la laisser de côté ou la simplifier au point d'en diluer le sens. La comptabilité est le centre névralgique du contrôle et de ce fait doit donc être complète et correcte à 100%.

Pour un traitement irréprochable des changes à terme, veuillez consulter la rubrique [Changes à terme - Comptabilisation](#) de notre site internet.

Rapport de performance

Si le traitement comptable des changes à terme est incorrect, il existe deux possibilités concernant le rapport de performance: soit celui-ci est dérivé de la comptabilité et par conséquent également faux, soit il est calculé séparément et ne peut pas concorder avec les données comptables. Cette disparité est un indice d'éventuelles erreurs. La question se pose alors: qu'est-ce qui est faux, la comptabilité, la performance, ou même les deux?

Expliquer les divergences

Une analyse de ces divergences est donc indispensable, ce qui peut s'avérer très long et laborieux. Sinon les responsables reçoivent des bases de décision qui peuvent contenir des erreurs, ce qui ne peut être admis!

Transparence des résultats

Pour un maximum de transparence les changes à terme sont comptabilisés dès leur ouverture et réévalués à chaque boucllement. Les gains ou pertes réalisés à l'échéance sont attribués aux changes à terme même, sur des comptes propres. De même le calcul de la performance doit

être possible pour les changes à terme eux-mêmes, permettant ainsi une comparaison avec les données comptables, et donc le suivi précis du déroulement de la protection de change.

Information complète

Les personnes responsables peuvent alors être informées en tout temps sur le déroulement de la protection de change, en particulier les changes à terme ouverts et échus, ainsi que les gains et pertes correspondants réalisés et non réalisés.

ePOCA[®] est le logiciel professionnel numéro 1 pour la comptabilité des titres et le rapport d'investissement, directement dérivé des données comptables. Pour davantage d'informations concernant ePOCA veuillez consulter notre site internet: www.chsoft.ch



CANTALUPPI & HUG AG
SOFTWARE AND
CONSULTING

Freudenbergstrasse 142
8044 Zurich
epoca@chsoft.ch
+41 44 366 66 66